



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 6 novembre 2017

Le Conseil Municipal, convoqué le 26 octobre 2017, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT, M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA, Mme Myriam EL-YASSA, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 14 incluse), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Marie ZEHAF, M. Pascal BONNET, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Mina SEBBAH, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

M. Eric ALAUZET, M. Emmanuel DUMONT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Sylvie WANLIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, Mme Sophie PESEUX, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

M. Eric ALAUZET à M. Pascal CURIE, M. Emmanuel DUMONT à M. Frédéric ALLEMANN, M. Yannick POUJET à M. Thierry MORTON (à compter de la question n° 15), Mme Rosa REBRAB à M. Michel LOYAT, M. Rémi STHAL à Mme Danielle DARD, Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN, Mme Catherine COMTE-DELEUZE à M. Philippe GONON, Mme Sophie PESEUX à Mme Christine WERTHE, M. Julien ACARD à M. Philippe MOUGIN.

OBJET : 25 - Subventions aux associations culturelles - Complément à la deuxième session 2017 - Dispositif Emergences - Deuxième attribution 2017 - Annulation partielle de la subvention à l'association Seize Mille

**Subventions aux associations culturelles
Complément à la deuxième session 2017
Dispositif Emergences - Deuxième attribution 2017
Annulation partielle de la subvention à l'association Seize Mille**

Rapporteur : M. l'Adjoint BONTEMPS

1 - Subvention aux associations culturelles - Complément à la deuxième session 2017

La Ville de Besançon apporte son soutien aux associations culturelles dans le cadre d'un dispositif d'aide aux projets (projets éligibles : création, diffusion, action culturelle, événements culturels récurrents et manifestations culturelles exceptionnelles ou nouvelles dans les domaines de la musique, du spectacle vivant, des arts visuels, du livre, du patrimoine).

Dans le cadre de la deuxième session 2017, l'instruction de la demande de subvention de l'association APACA était restée en attente de compléments d'informations.

Ces informations ayant été transmises, il est proposé d'attribuer, au titre de l'aide aux événements artistiques et culturels récurrents, une subvention d'un montant de 12 000 € à l'association APACA, pour l'organisation de la 17^{ème} édition du Festival Lumières d'Afrique (du 11 au 18 novembre 2017 à Besançon).

En cas d'accord, la somme de 12 000 € sera prélevée sur la ligne 65.30/6574 CS 10032.

2 - Subventions aux associations culturelles dans le cadre du dispositif Emergences - 2^{ème} attribution 2017

La Ville de Besançon, avec le dispositif Emergences, apporte son soutien à de jeunes artistes du territoire dans le domaine du spectacle vivant.

Ce programme, porté par la Ville en partenariat étroit avec les structures culturelles bisontines partenaires (Les 2 Scènes - Scène nationale de Besançon, La Rodia - Scène de musiques actuelles, le Centre Dramatique National Besançon Franche-Comté, le Service Culturel du CROUS), permet d'accompagner les projets de création de ces nouveaux talents par le biais d'un soutien individualisé qui peut prendre différentes formes et s'inscrire dans la durée.

Dans le cadre de cette deuxième attribution 2017, il est proposé d'apporter une aide financière à deux associations inscrites actuellement dans un processus de création de spectacles dont l'aboutissement est envisagé pour 2018 :

- Personne - Association Muchmuche Company (danse/arts du cirque)

Créée en 2008, l'association Muchmuche Company, installée à Besançon, est le support administratif des projets artistiques de Mathilde Roy et Paul Cretin-Sombardier.

Après une formation au Centre des Arts du Cirque de Lomme en 2006, Mathilde Roy se spécialise dans l'équilibre. Elle poursuit son cursus au Centre des Arts du Cirque de Toulouse, le Lido, en 2007 et intègre une formation sur l'acteur clown. En 2008, elle fonde Muchmuche Company avec

Paul Cretin-Sombardier, artiste circassien. Formé à la jonglerie en autodidacte, puis à la danse à Bruxelles, Paul Cretin-Sombardier intègre, en 2007, l'école de cirque de Ménival à Lyon où il poursuit sa recherche artistique autour de la jonglerie, la danse et le clown.

Après deux spectacles en duo pour l'espace public (*Texture* et *Libreté*), la compagnie s'oriente vers une nouvelle démarche : un seul-en-scène de Mathilde Roy, mêlant les registres acrobatiques et chorégraphiques, pour la salle, avec une adaptation pour la rue en perspective.

La création intitulée *Personne* propose «l'évocation d'une fuite entre deux mondes, une errance maritime, onirique et chorégraphiée, vers un ailleurs meilleur».

Le projet, déjà bien avancé, bénéficie de plusieurs partenariats : L'Espace Périphérique - Parc de la Villette Paris, CirQ'onflex plateforme pour le cirque à Dijon, Le Luisant à Germigny l'Exempt, Le Théâtre Mansart à Dijon. A Besançon, l'association a reçu de nombreux soutiens : Les 2 Scènes - Scène Nationale de Besançon accompagne le projet et s'engage à diffuser la première du spectacle à l'automne 2018. La création bénéficiera également d'un accompagnement de la part de la chorégraphe Nathalie Pernet et de résidences, en décembre 2017 et en mars 2018, au studio de danse de la Friche artistique. Une résidence est également prévue au Petit Théâtre de la Bouloie ainsi qu'une collaboration avec le DMA Régie de spectacle option lumière du Lycée Pasteur.

Afin de soutenir les prochaines étapes de création de ce spectacle, il est proposé d'allouer une subvention de 5 000 € à l'Association Muchmuche Company.

- Gliz - Association Pont de grange (musiques actuelles/pop, rock)

Entre formation classique, apprentissage en fanfare dans la musique balkanique et autodidaxie, ce trio, aux influences musicales très variées, qui mêle tuba, banjo, batterie et chant affiche une identité artistique singulière.

En 2016, Gliz a bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif Emergences qui lui a permis, après deux résidences préparatoires, de présenter une création scénique lors de la Semaine des Emergences 2016 à la Scène de Musiques Actuelles (SMAC) de La Rodia dans des conditions techniques professionnelles.

Le groupe est depuis accompagné de deux producteurs régionaux (Youzprod de Macon et V2C de Belfort). Il a bénéficié du dispositif «Engrenages» porté par le Bastion et du soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de «Talents Emergents». Il est aussi soutenu par la SMAC jurassienne, le Moulin de Brainans.

Parallèlement, avec l'Association Pont de grange, qui porte l'administration et l'accompagnement à la production et à la diffusion, le trio précise sa démarche de professionnalisation et de structuration : l'année 2017 aura été riche en concerts en Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est, Rhône-Alpes ainsi qu'à Paris. Elle est l'année de la sortie du 2^{ème} EP du groupe intitulé *Only Sunday* et du clip du single. Un nouveau clip sera tourné au mois d'octobre et le groupe actuellement compose et arrange son premier album. Son enregistrement est prévu courant 2018 pour une sortie à l'automne 2018. Des résidences sont également prochainement prévues dans le réseau des Scènes de Musiques Actuelles (SMAC) régionales afin de travailler une future création scénique.

Afin de soutenir ce dernier projet et permettre au groupe de pérenniser la dynamique amorcée depuis 2016, il est proposé d'allouer une subvention de 2 500 € à l'Association Pont de grange.

En cas d'accord sur ces propositions, la somme totale, soit 7 500 €, sera prélevée sur la ligne 65.33/6574 CS 10032.

3 - Annulation du festival We Suisse (octobre 2017) - Annulation partielle de la subvention allouée en avril 2017 à l'association Seize Mille et demande de remboursement

La Ville de Besançon a alloué une subvention de 6 000 € à l'association Seize Mille, lors du Conseil Municipal du 6 avril 2017, pour l'organisation du Festival We Suisse d'octobre 2017.

Pour des raisons structurelles et partenariales, l'association a été contrainte d'annuler la mise en œuvre finale du festival. Un certain nombre de dépenses, évaluées à 1 500 €, ayant déjà été engagées pour l'organisation de cet événement, l'association demande à la Ville la possibilité de ne rembourser que la partie de la subvention non engagée, à savoir 4 500 €.

Afin de ne pas mettre en péril l'équilibre budgétaire de l'association et lui permettre de continuer ses activités, il est proposé de demander à l'association un remboursement partiel de 4 500 € de la subvention de 6 000 € allouée en avril 2017.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la subvention au projet du Festival Lumières d'Afrique de l'association APACA pour un montant de 12 000 € et autoriser son versement,
- approuver les subventions à deux associations dans le cadre du dispositif Emergences pour un montant total de 7 500 € et autoriser leur versement,
- prendre acte de l'annulation du Festival We Suisse pour lequel une subvention de 6 000 € a été octroyée lors du Conseil Municipal du 6 avril dernier à l'association Seize Mille et d'approuver la demande de remboursement partiel à hauteur de 4 500 €.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.



Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture du Doubs

Reçu le 17 NOV. 2017



Contrôle de légalité